

Le signalement de situations préoccupantes

CONTEXTE

Selon les données actuelles, nécessite une information préoccupante, voire un signalement, toute situation dans laquelle une personne mineure ou âgée de plus de 18 ans voit sa santé ou sa sécurité compromise du fait de son âge, son état de santé physique et/ou mentale ou par ses conditions de vie.

Le repérage de ces situations n'apparaît pas évident compte tenu de la situation des personnes accompagnées, de leur choix, de leur contexte de vie, de l'existence d'un maillage, de nos propres représentations des situations de danger.

OBJECTIFS

- ▶ Distinguer l'information préoccupante du signalement
- ▶ Situer les rôles du Conseil Départemental, du Parquet, de l'Institution, du Professionnel
- ▶ Apprécier les éléments constitutifs d'une Information Préoccupante ou d'un signalement
- ▶ Situer son action dans l'intérêt de la personne mineure ou majeure

PROGRAMME

- ▶ Les notions d'Information Préoccupante, de signalement, de situation « complexe »
- ▶ Brefs rappels du contexte juridique
 - Le rôle des services du Conseil Départemental (CRIP ou CRIPPAH), du Parquet, de l'ARS
 - Le cadre pénal
- ▶ Identification et repérages des facteurs de danger
 - Les différentes formes de maltraitance
 - Les critères d'une situation complexe
 - Le degré d'urgence
- ▶ La posture professionnelle
 - Le travail d'observation et sa restitution, la recherche de neutralité
 - La transmission des données recueillies en interne
 - Le devenir des informations transmises, saisies ou pas des services du Conseil Départemental ou du Parquet
 - Les risques d'une « banalisation »
 - Des repères en matière d'éthique professionnelle
 - Les enjeux d'une Information Préoccupante ou d'un signalement
 - L'information de la personne âgée ou d'un proche, le partage d'informations professionnelles

RÉF. F25

PUBLIC

Professionnels hospitaliers ou médico-sociaux en charge de l'accueil de mineurs, de personnes en situation d'handicap ou âgées, de familles, de l'accompagnement et de l'orientation, professionnels amenés à repérer des situations d'urgence ou de danger

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

• Christophe DEGARDIN

Juriste au sein d'associations des secteurs social et médico-social depuis 1994, consultant-formateur indépendant, accompagnateur VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternances d'apports théoriques et mises en situation pratiques, diaporama, quizz d'évaluation des connaissances et restitution en grand groupe, travaux à partir de situations ou d'études de cas amenés par l'intervenant et/ou les participants, travaux à partir d'articles de presse

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour, soit 7 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 12 participants
- ▶ **Strasbourg**, le 21 mai 2027
- ▶ **487€/personne**